



Le mensonge de la cigarette light

Rubrique : actualités - Date : dimanche 24 mai 2009

France soir publie un article sur les mensonges de la cigarette light.

" La cour d'appel de Washington vient de condamner les fabricants de tabac américains à retirer les mentions « légères » des paquets de cigarettes afin de ne pas tromper les fumeurs sur la nocivité des produits.

Les mentions « légères », « ultra-légères » ou encore « naturelles » présentes sur les paquets de cigarettes sont trompeuses. C'est ce qui ressort de la décision prononcée vendredi par la cour d'appel de Washington (Etats-Unis).

Le tribunal a ainsi confirmé un jugement de 2006 qui avait reconnu la volonté des cigarettiers de mentir aux consommateurs en mettant en avant le caractère moins nocif des produits « light ». La cour d'appel a réaffirmé l'obligation pour les fabricants de tabac de retirer ces mentions des paquets de cigarettes, sentence prononcée en première instance. En revanche, aucune amende ou obligation de financer une campagne de prévention sur les risques du tabac n'a été prononcée. Des peines complémentaires qui auraient pu coûter plusieurs millions de dollars aux six groupes concernés que sont Altria, par le biais de sa filiale Philip Morris, R. J. Reynolds tobacco, Brown et Williamson, British American tobacco, Lorillard tobacco et Ligget group." Lire l'article complet sur francesoir.fr